

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2021

### DÉLIBÉRATION N° B.2021-42

### CONFORTER LE RESEAU DES SITES D'INTERPRETATION ET DE VISITES : AMENAGEMENT SIGNALÉTIQUE

Date de la convocation  
25/05/2021

Nombre de délégués  
En exercice : 23  
Présents : 12  
Votants : 13 (dont 1 pouvoir)  
Pour : Unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le 1<sup>er</sup> juin 2021 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.  
L'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire comporte diverses dispositions visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales applicables pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire déclaré à compter du 17 octobre 2020 et prorogé jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021 inclus.  
Il est notamment précisé pour la règle du quorum : « les organes délibérants ... ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ».  
« Dans tous les cas, un membre peut être porteur de deux pouvoirs. »

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève					
BEZIAT Françoise	x				
CAVITE Pascal					
DELCOUDERC-JUILLARD N.					
ORVAIN Jérôme	x				
PATIER Christophe			x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2			2	4

#### Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe			x		
PETIT Christophe		B. POUYAUD	x		
SIMANDOUX Nelly					
23 DEFEMME Catherine			x		
SIMONET Valérie			x		
87 LARDY Brigitte			x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun		1		1	2

#### Collège Intercommunal et Communal

##### Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	x				
VMM SAVIGNAC Sylvie	x				
CGS NICOUX Renée	x				
PV					
TOTAL = 3 x 1 voix chacun	3			3	3

##### Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Clément	X				
HORNEBECK Catherine	X				
MIGNAUT Thomas	X				
POUYAUD Bernard	X				
23 MAGRIT Gilles	X				
MOUNAUD Patrick			X		
SALVIAT Gérard	X				
87 LAHAYE Françoise	x				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	7			7	7
TOTAL EPCI et communes	10			10	10

**Participaient également à la réunion :**

Madame Juliette GIOUX (Directrice du Pnr de Millevaches en Limousin)

Madame Cécile GEAY (Chef du Pôle Animation Territoriale du Pnr de Millevaches en Limousin)

Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction du Pnr de Millevaches en Limousin)

**CODE PROJET : 7203 Réseau d'interprétation**

**Charte de Parc 2018-2033 :**

**Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur**

**Orientation 7 : Transmettre les savoirs du territoire**

**Mesure 33 - Conforter le réseau des sites d'interprétation et de visite**

**Projet de contrat de Parc 2018-2020 – Fiche action n°28.1**

**Le rapporteur expose :**

**Vu** le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 333-1 et suivants ;

**Vu** le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

**Vu** la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

**Vu** la délibération n°2017.2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;

**Vu** la délibération n°C.180119.06 en date du 19 janvier 2018 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2018-2020 ;

**Vu**, les délibérations n°14 du 27 février 2012 ; n°7 du BS du 13 décembre 2016 et B.11.07.17.09 du 11 juillet 2017 ;

**Considérant** que les missions des Parcs naturels régionaux, définies par le Code de l'environnement, visent à :

- Protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée,
- Contribuer à l'aménagement du territoire,
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie,
- Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche ;

**Considérant** le projet de Charte 2018-2033, tels notamment l'axe 3 (Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur), en particulier la mesure 33 (Conforter le réseau des sites d'interprétation et de visite).

**Contexte :**

---

Dans le cadre de sa mission d'éducation et d'information du public, en 2010 et 2011, le PNR de Millevaches en Limousin a réalisé un schéma général d'interprétation : document de planification pour la qualification et la mise en réseau des sites de découverte remarquables et incontournables du territoire du Parc.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce schéma d'interprétation, le PNR s'engage, entre autres, à équiper les sites repérés pour compléter le réseau d'une signalétique d'accueil (identité visuelle du réseau du PNR).

L'aménagement signalétique de ces sentiers a débuté en 2013, par un premier marché notifié le 03/08/2012. Deux phases de pose ont été organisées en 2013 puis 2015, 36 sites ont été équipés sur ces deux périodes.

Depuis, le réseau s'est encore agrandi et une 3<sup>e</sup> commande de mobiliers d'accueil (notifié le 27/04/2017) s'est avérée nécessaire pour équiper les nouveaux sites.

Ainsi, en 2018 et 2019, 4 nouveaux sentiers ont été équipés avec la signalétique d'accueil et 4 anciens sites, ayant fait l'objet de dégradation, ont été rééquipés partiellement.

Le PNR joue un rôle d'accompagnateur et de facilitateur dans la conception de sentiers et sites de découverte sur les communes de son territoire. Il accompagne les porteurs de projet en suivant un cadre dont l'objectif est d'harmoniser et de rendre cohérente l'offre de découverte sur le territoire (évaluation sur le terrain avec grilles d'analyse basée sur les critères d'interprétation, veille à l'homogénéité territoriale, ainsi qu'à la représentation de toutes les thématiques emblématiques du territoire, autonomie de la découverte...)

Ainsi le réseau est vivant, et de nouveaux projets, sous réserve de leur intérêt pour l'ensemble du réseau peuvent venir enrichir l'existant et bénéficier d'un accompagnement du Parc.

### **Description du projet :**

---

Pour l'année 2021, des nouveaux projets d'aménagement de sites vont bénéficier d'un accompagnement du PNR pour un objectif d'intégrer le réseau.

Une nouvelle procédure de consultation doit donc être lancée pour retenir un prestataire qui assurera la réalisation de la signalétique.

La commande repose sur la conception d'une signalétique d'accueil au réseau de sites d'interprétation et de découverte.

La signalétique du réseau constitue une borne-repère permettant la mise en cohérence des sites appartenant au réseau.

Ces panneaux signalétiques doivent permettre de visualiser rapidement, l'appartenance du site au réseau d'interprétation du Parc.

L'emplacement des panneaux et/ou panonceaux signalétiques sera adapté à chaque cas de figure, en fonction des sites et de la disposition des lieux d'accueil des véhicules. En règle générale, il sera disposé à l'arrivée des voitures sur le site (parking, aire d'accueil, ...).

En 2021, 4 sentiers sont pressentis pour être accompagnés dans leur aménagement en termes de signalétique d'accueil et 2 sentiers déjà intégrés au réseau sont pressentis pour être requalifiés :

#### Nouveaux sites à accompagner à partir de 2021 :

- Circuit pédagogique en forêt\_ Projet Ecocentre de Nedde (sous réserve d'accord de conventionnement)
- Sentier de la Roche du Picq (autour des carrières de granit) \_St Pardoux-Morterolles
- Les Monédières, dans le cadre du projet d'aménagement global
- Projet d'aménagement paysager du Puy du Mas\_ St Hilaire les Courbes

#### Sites déjà intégrés au réseau et nécessitant une requalification :

- Le Mont Bessou \_Meymac
- Les Cascades de la Tine \_Pradines

Cela porterait le réseau à 53 sites et sentiers de découverte et d'interprétation.

Dans le cadre de cette nouvelle consultation, le prestataire devra faire une proposition sur les 3 postes suivants :

- ◆ La maquette graphique et l'impression du contenu du panneau sur le matériau support (Texte et images fournis par le PNR).
- ◆ La conception physique (forme, matériaux, type d'accroche...) des panneaux.

NB : Le prestataire devra fournir la conception de deux types de panneaux : les panneaux d'entrée de sites et les panneaux directionnels, selon les exigences fournies par le Parc (matériaux, dimensions, charte graphique \*)

*\*l'ensemble des panneaux déjà installés sur site ont été réalisés avec l'ancienne charte graphique, il faudra veiller pour cette nouvelle salve d'équipement à harmoniser avec la nouvelle charte graphique, en tenant compte de l'importance de garder une identité visuelle au réseau.*

- ◆ La pose sur les sites

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses prévisionnelles (TTC)		Recettes prévisionnelles (TTC)	
Prévisionnel pour l'équipement de 6 sites (panneaux d'accueil et balisage directionnel) : conception graphique, physique et pose	14 290 €	REGION (30 %)	4 287 €
		FEDER (60 %)	8 574 €
		Autofinancement PNR (10 %)	1 429 €
<b>Coût total en TTC</b>	<b>14 290 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 290 €</b>

### **Proposition :**

---

Il est proposé aux membres du Bureau :

- d'approuver l'engagement d'une procédure de commande publique.
- d'autoriser le Président à :
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
  - engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

**LE BUREAU SYNDICAL,**

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,

**Au vu des visas et considérants,**  
**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- d'approuver l'engagement d'une procédure de commande publique.
- d'autoriser le Président à :
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
  - engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Pour Extrait certifié conforme  
Le Président,  
Philippe BRUGERE

**Voté à l'unanimité**

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 11.06.21 Et qu'elle a été affichée le 11.06.21  
Le Président,



